

## NEWSLETTER

# LE RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE SOCIALE AU VIETNAM

📍 La Baie de Vinh Hy - Khanh Hoa, Vietnam 

**MISE À JOUR  
EVA 1ER JUILLET 2026**

L'emploi de main-d'œuvre au Vietnam nécessite des cotisations mensuelles à l'assurance sociale obligatoire (SMCA)

La SHUI obligatoire au Vietnam comprend trois composantes clés, à savoir:

- L'Assurance Sociale (SA)
- L'Assurance Maladie (MA)
- L'Assurance Chômage (CA)

### SEUILS POUR LES COTISATIONS À L'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE

**En vigueur au 1er juillet 2026** : Hausse du salaire de référence à **2 530 000 VND par mois (97 USD)** via le décret 161/2026/ND-CP (auparavant 2 340 000 VND).

Cotisations SI et HI: Plafonnées à 20 fois le salaire de référence.

Par conséquent, **le plafond de cotisation pour l'assurance sociale (SA) et l'assurance maladie (MA) s'établit à 50 600 000 VND** par mois (équivalant à 1 947 USD).

Les cotisations d'assurance chômage (CA) sont plafonnées à 20 fois le salaire minimum régional.

**À compter du 1er janvier 2026**, pour la Région I (ex.: Hô Chi Minh-Ville / Hanoi), le salaire minimum régional s'élève à **5 310 000 VND**, ce qui fixe le plafond maximum de l'CA à **106 200 000 VND par mois** (équivalant à 4 085 USD).

**Un salaire horaire minimum de 25 500 VND** s'applique également aux zones urbaines de la Région I

### PARTICIPANTS OBLIGATOIRES À L'ASSURANCE SOCIALE EVA 1ER JUIL. 2025

**Les salariés à temps partiel** dont le salaire mensuel est égal ou supérieur au seuil du salaire de référence (2 530 000 VND).

Les cadres dirigeants, membres du conseil d'administration, superviseurs vietnamiens non salariés, ainsi que les élus de coopératives qui ne sont pas affiliés à l'assurance sociale obligatoire par ailleurs.

**Les propriétaires d'entreprises familiales enregistrées** (depuis le 1er juillet 2025, ceux qui souscrivent leurs impôts selon la méthode de la déclaration fiscale sont inclus dans l'assurance sociale obligatoire).



**Contrat d'essai distinct**: Pas d'assurance sociale obligatoire.

**Période d'essai intégrée au contrat standard**: Cotisation obligatoire pour les deux parties.

